

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 juin 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL149

présenté par

M. Reda

-----

### ARTICLE 6

À la fin de l'alinéa 3, substituer au mot :

« cinquante »

le mot :

« soixante ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La recherche de l'efficacité législative lors de l'élaboration des projets de loi de finances ne doit pas conduire à une construction budgétaire précipitée à cause de délais trop contraints.

C'est pourquoi cet amendement propose de porter à soixante jours la durée maximale de l'examen budgétaire par le Parlement.